

Comité syndical du 7 avril 2023

DELIBERATION N° 23-001

Objet : Approbation du compte-rendu de Comité syndical du 12 décembre 2022.

Le sept avril deux mille vingt-trois à dix heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation : 31/03/2023	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguee de la CC Carnelle Pays de France
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Date d'affichage : 21/04/2023	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme PLELAN
Acte rendu exécutoire : 21/04/2023	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a donné pouvoir à M. DORE
Publication notification : 21/04/2023	ou <u>Sont absents :</u>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du Syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du Syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n° 23-001,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le compte-rendu de Comité Syndical du 12 décembre 2022.

Le Président

Monsieur Pierre Édouard EON



Comité syndical du 7 avril 2023

DELIBERATION N° 23-002

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2023 du Syndicat.

Le sept avril deux mille vingt-trois à dix heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation : 31/03/2023	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguee de la CC Carnelle Pays de France
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Date d'affichage : 21/04/2023	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme PLELAN
Acte rendu exécutoire : 21/04/2023	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a donné pouvoir à M. DORE
Publication notification :	<u>Sont absents :</u>	
21/04/2023	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du Syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du Syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n° 23-002,

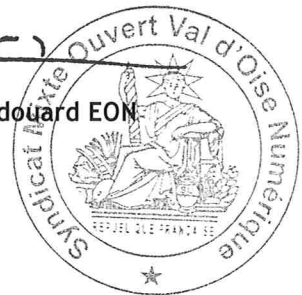
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président du Syndicat de la communication des orientations budgétaires pour l'exercice 2023, telles que jointes en annexe à la présente délibération, et de la tenue d'un débat du Comité syndical sur ces orientations ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président


Monsieur Pierre Édouard EON



Comité syndical du 7 avril 2023

DELIBERATION N° 23-003

Objet : Bilan d'activité de la Centrale d'achat, actualisation des modalités d'adhésion et émission des titres de cotisation 2023.

Le sept avril deux mille vingt-trois à dix heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation : 31/03/2023	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Date d'affichage : 21/04/2023	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme PLELAN
Acte rendu exécutoire : 21/04/2023	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a donné pouvoir à M. DORE
Publication notification : 21/04/2023	ou <u>Sont absents :</u>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du Syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du Syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n° 23-003,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

RAPPELLE que le Syndicat Val d'Oise Numérique s'est constitué en Centrale d'Achat ;

PRECISE que les marchés publics de la Centrale d'Achat du syndicat portent sur les infrastructures, les équipements et les services numériques ;

PRECISE que l'adhésion à cette centrale d'achat, sur la base du volontariat, est ouverte à l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs ;

RAPPELLE les modalités de fonctionnement, notamment la convention d'adhésion jointe à la présente délibération et le montant de la cotisation annuelle sous la forme de frais de gestion fixés à :

- 5% pour les communes valdoisiennes et les membres associés de Val d'Oise Numérique,
- 7% pour les autres pouvoirs adjudicateurs ;

APPROUVE l'appel des contributions aux frais de gestion pour l'année 2023 auprès des membres de la Centrale d'achat à hauteur de 5 % ou de 7 % du volume de leurs achats effectués sur l'année 2022, par l'émission d'un titre de recettes et selon la ventilation suivante :

ADHERENT	VOLUME DES ACHATS SUR L'ANNEE 2022	COTISATION 2023
AGENCE DE LA BIOMEDECINE	59 690,80 €	4 178,36 €
CLG APOLLINE DE COURDIMANCHE	1 352,82 €	67,64 €
CLG ARIANE D'ARGENTEUIL	1 276,02 €	63,80 €
CLG AUTISSIER D'HERBLAY	1 353,03 €	67,65 €
CLG CAROLINE AIGLE DE CERGY	424,64 €	21,23 €
CLG CESAIRE D'EZANVILLE	3 556,28 €	177,81 €
CLG COTTON D'ARGENTEUIL	1 587,44 €	79,37 €
CLG DAGUERRE DE CORMEILLES EN PARISIS	1 360,41 €	68,02 €
CLG DENIS DIDEROT DE DEUIL LA BARRE	1 355,99 €	67,80 €
CLG DES TOULEUSES DE CERGY	1 050,06 €	52,50 €
CLG DOISNEAU DE GONESSE	1 350,75 €	67,54 €
CLG DOLTO DE MARLY LA VILLE	1 771,70 €	88,59 €
CLG DUHAMEL DE HERBLAY SUR SEINE	4 161,08 €	208,05 €
CLG GEORGES BRASSENS DE PERSAN	3 336,65 €	166,83 €
CLG GERARD PHILIPPE DE CERGY ST CHRISTOPHE	1 358,52 €	67,93 €
CLG JEAN BULLANT D'ECOUEN	1 397,57 €	69,88 €
CLG LA BRUYERE DE OSNY	1 318,41 €	65,92 €
CLG LE CARRE SAINTE HONORINE DE TAVERNY	1 157,44 €	57,87 €

CLG LES COUTURES	3 830,39 €	191,52 €
CLG LES MERISIERS DE JOUY LE MOUTIER	2 173,00 €	108,65 €
CLG LOUIS ARAGON DE MONTIGNY LES CORMEILLES	1 425,82 €	71,29 €
CLG LOUIS HAYET CORMEILLES EN PARISIS	1 458,08 €	72,90 €
CLG LOUISE WEISS CORMEILLES EN PARISIS	1 501,27 €	75,06 €
CLG LUCIE AUBRAC DE ARGENTEUIL	1 549,55 €	77,48 €
CLG MATISSE DE GARGES LES GONESSE	1 534,19 €	76,71 €
CLG MONET D'ARGENTEUIL	1 436,19 €	71,81 €
CLG MONTAIGNE DE GOUSSAINVILLE	1 303,63 €	65,18 €
CLG MONTESQUIEU DE BEAUCHAMP	1 360,37 €	68,02 €
CLG NICOLAS FLAMEL PONTOISE	3 463,00 €	173,15 €
CLG PAUL ELUARD DE GARGES	3 598,02 €	179,90 €
CLG PAUL VAILLANT COUTURIER D'ARGENTEUIL	1 432,55 €	71,63 €
CLG PHILIPPE AUGUSTE DE GONESSE	3 161,02 €	158,05 €
CLG PIERRE DE RONSARD	3 385,12 €	169,26 €
CLG SIMONE VEIL DE PONTOISE	1 325,21 €	66,26 €
CLG VILAR DE HERBLAY	1 439,19 €	71,96 €
CA CERGY PONTOISE	199 868,41 €	9 993,42 €
CA ROISSY PAYS DE FRANCE	131 228,31 €	6 561,42 €
CC CARNELLE PAYS DE FRANCE	11 286,14 €	564,31 €
CC DU HAUT VAL D'OISE	12 425,82 €	621,29 €
COMMUNE DE ARNOUVILLE	46 505,74 €	2 325,29 €
COMMUNE DE BESSANCOURT	23 284,00 €	1 164,20 €
COMMUNE DE BEZONS	43 225,00 €	2 161,25 €
COMMUNE DE BRUYERES SUR OISE	24 215,17 €	1 210,76 €
COMMUNE DE BUTRY SUR OISE	4 657,00 €	232,85 €
COMMUNE DE CHAMPAGNE SUR OISE	11 412,15 €	570,61 €
COMMUNE DE DEUIL LA BARRE	23 180,24 €	1 159,01 €
COMMUNE DE DOMONT	2 080,00 €	104,00 €
COMMUNE DE ERAGNY	96 491,00 €	4 824,55 €
COMMUNE DE ERMONT	10 407,60 €	520,38 €
COMMUNE DE EZANVILLE	1 720,89 €	86,04 €
COMMUNE DE GONESSE	3 416,81 €	170,84 €
COMMUNE DE L'ISLE ADAM	6 746,20 €	337,31 €
COMMUNE DE MERY SUR OISE	76 991,79 €	3 849,59 €
COMMUNE DE NOISY LE GRAND	459 306,42 €	32 151,45 €
COMMUNE DE PARMAIN	34 469,29 €	1 723,46 €
COMMUNE DE PERSAN	72 096,09 €	3 604,80 €
COMMUNE DE PIERREFITTE SUR SEINE	63 468,00 €	4 442,76 €
COMMUNE DE PONTOISE	86 136,90 €	4 306,85 €
COMMUNE DE SAINT BRICE SOUS FORET	70 955,12 €	3 547,76 €
COMMUNE DE SAINT GRATIEN	51 323,73 €	2 566,19 €
COMMUNE DE SARCELLES	265 924,60 €	13 296,23 €

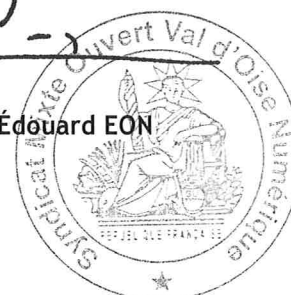
COMMUNE DE SOUPPES SUR LOING	69 302,10 €	4 851,15 €
COMMUNE DE VAUREAL	93 839,22 €	4 691,96 €
COMMUNE DE VILLAINES SOUS BOIS	419,36 €	20,97 €
COMMUNE DE VILLIERS LE BEL	72 300,55 €	3 615,03 €
COMMUNE DE VILLIERS SUR MARNE	924,00 €	64,68 €
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	1 900 189,93 €	95 009,50 €
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	13 688,00 €	684,40 €
GIPC	361 609 €	19 080,45 €
INSEE	12 699,41 €	634,97 €
REGION ILE DE FRANCE	137 893,30 €	6 894,67 €
RESEAU CANOPE	210 180,00 €	10 509,00 €
SDIS	810,00 €	40,50 €
SYNDICAT POUR L'ECOLE ALAIN FOURNIER	1 761,12 €	88,06 €
VAL D'OISE HABITAT	20 685,97 €	1 034,30 €

PRECISE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de Val d'Oise Numérique ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Monsieur Pierre Édouard EON



Comité syndical du 7 avril 2023

DELIBERATION N° 23-004

Objet : Adhésion du Syndicat à l'Innovation Makers Alliance (IMA).

Le sept avril deux mille vingt-trois à dix heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation : 31/03/2023	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Date d'affichage : 21/04/2023	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme PLELAN
Acte rendu exécutoire : 21/04/2023	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a donné pouvoir à M. DORE
Publication notification : 21/04/2023	ou <u>Sont absents :</u>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du Syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du Syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n° 23-004,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion du Syndicat Val d'Oise Numérique à l'association Innovation Makers Alliance (IMA) ;

DECIDE de verser à l'association IMA la cotisation annuelle pour un montant de 3 600 € TTC ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget du Syndicat ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Monsieur Pierre Edouard EON



Comité syndical du 7 avril 2023

DELIBERATION N° 23-005

Objet : Désignation du Directeur général de Val d'Oise Numérique comme représentant du Président au sein des instances de l'association « Construire le Futur, Habiter le Futur » et du Groupement d'Intérêt Public Maximilien

Le sept avril deux mille vingt-trois à dix heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
31/03/2023	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Date d'affichage :	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
21/04/2023	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
Acte rendu exécutoire :	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme PLELAN
21/04/2023	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
Publication	ou M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a donné pouvoir à M. DORE
notification :		
21/04/2023	<u>Sont absents :</u>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du Syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du Syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n°23-005,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

RAPPELLE que Val d'Oise Numérique est membre de l'Association "Construire au Futur, Habiter le Futur" et du Groupement d'Intérêt Public Maximilien ;

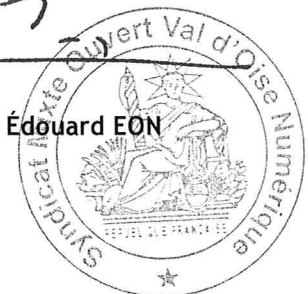
CONSIDERANT la proposition du Président de désigner le Directeur général du Syndicat pour le représenter au sein des instances de ces deux organismes l'Association Construire au Futur, Habiter le Futur et du GIP Maximilien ;

APPROUVE la désignation du Directeur général de Val d'Oise Numérique pour représenter le Président de Val d'Oise Numérique au sein des instances de l'Association "Construire au Futur, Habiter le Futur" et du Groupement d'Intérêt Public Maximilien ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Monsieur Pierre Édouard EON



Comité syndical du 7 avril 2023

DELIBERATION N° 23-006A

Objet : Activation de la compétence facultative "Groupe Fermé d'Utilisateurs" du Syndicat par la CC Sausseron-Impressionnistes - Approbation de la convention-cadre en précisant les modalités techniques, administratives et financières.

Le sept avril deux mille vingt-trois à dix heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation : 31/03/2023	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguee de la CC Carnelle Pays de France
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Date d'affichage : 21/04/2023	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme PLELAN
Acte rendu exécutoire : 21/04/2023	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguee du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a donné pouvoir à M. DORE
Publication notification : 21/04/2023	ou <u>Sont absents :</u>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du Syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du Syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n°23-006,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes à la compétence facultative Groupe Fermé d'Utilisateurs du Syndicat Val d'Oise Numérique ;

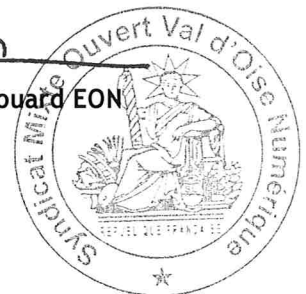
APPROUVE la convention entre le Syndicat mixte Val d'Oise Numérique et la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes fixant les modalités techniques, administratives et financières organisant la mutualisation des moyens humains et matériels mis à disposition par chacune des parties dans le cadre de cette compétence déléguée ;

AUTORISE le Président à la signer ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président


Monsieur Pierre Édouard EON



Comité syndical du 7 avril 2023

DELIBERATION N° 23-006B

Objet : Activation de la compétence facultative "Groupe Fermé d'Utilisateurs" du Syndicat par la CA Roissy Pays de France - Approbation de la convention-cadre en précisant les modalités techniques, administratives et financières

Le sept avril deux mille vingt-trois à dix heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation : 31/03/2023	<u>Sont présents :</u>	
	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
Date d'affichage : 21/04/2023	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
Acte rendu exécutoire : 21/04/2023	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme PLELAN
	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a donné pouvoir à M. DORE
Publication notification : 21/04/2023	ou	<u>Sont absents :</u>
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du Syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du Syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n° 23-006,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France à la compétence facultative Groupe Fermé d'Utilisateurs du Syndicat Val d'Oise Numérique ;

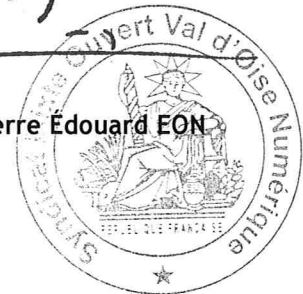
APPROUVE la convention entre le Syndicat mixte Val d'Oise Numérique et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France fixant les modalités techniques, administratives et financières organisant la mutualisation des moyens humains et matériels mis à disposition par chacune des parties dans le cadre de cette compétence déléguée ;

AUTORISE le Président à la signer ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Monsieur Pierre Édouard EON



Comité syndical du 7 avril 2023

DELIBERATION N° 23-006C

Objet : Activation de la compétence facultative "Groupe Fermé d'Utilisateurs" du Syndicat par la Commune de Bezons - Approbation de la convention-cadre en précisant les modalités techniques, administratives et financières.

Le sept avril deux mille vingt-trois à dix heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation : 31/03/2023	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Date d'affichage : 21/04/2023	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme PLELAN
Acte rendu exécutoire : 21/04/2023	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a donné pouvoir à M. DORE
Publication notification : 21/04/2023	ou <u>Sont absents :</u>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du Syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du Syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n° 23-006,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la Commune de Bezons à la compétence facultative Groupe Fermé d'Utilisateurs du Syndicat Val d'Oise Numérique ;

APPROUVE la convention entre le Syndicat mixte Val d'Oise Numérique et la Commune de Bezons fixant les modalités techniques, administratives et financières organisant la mutualisation des moyens humains et matériels mis à disposition par chacune des parties dans le cadre de cette compétence déléguée ;

AUTORISE le Président à la signer ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Monsieur Pierre Édouard EON



Comité syndical du 7 avril 2023

DELIBERATION N° 23-007

Objet : Actualisation des missions de vacations et de la fixation des taux horaires de vacation en fonction des missions assignées et des niveaux d'expertise ou d'expérience des profils recrutés.

Le sept avril deux mille vingt-trois à dix heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation : 31/03/2023	<u>Sont présents :</u>	
	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
Date d'affichage : 21/04/2023	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
Acte rendu exécutoire : 21/04/2023	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme PLELAN
	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. EON
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a donné pouvoir à M. DORE
Publication notification : 21/04/2023	<u>Sont absents :</u>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
ou	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du Syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,
Vu la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 sur la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1^{er},
Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public,
Vu les statuts du Syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu la délibération n°22-050,
Vu le rapport n°23-007,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le Président à recruter des agents vacataires en fonction des besoins du Syndicat sur des missions ponctuelles, notamment en cas d'accroissement temporaire d'activité ;

FIXE la rémunération des agents vacataires assurant les missions ci-dessous comme suit :

Type de vacation	Profil ou durée selon la tâche à effectuer	Taux horaire
Gardiennage ou sécurisation du Hub Tesla lors d'un événement	vacation d'une heure	12,00 €
	vacation de deux heures	24,00 €
	vacation de 4 heures	48,00 €
Tâches de secrétariat en cas d'accroissement temporaire d'activité du Syndicat	Secrétaire débutant	20,00 €
	Secrétaire confirmé	25,00 €
	Secrétaire expert	35,00 €
Formation métiers du numérique (qualification selon le domaine et le niveau)	Formation générale niveau 3 (CAP)	25,00 €
	Formation générale niveau 4 (BAC)	40,00 €
	Formation technique de niveau 3 (CAP)	45,00 €
	Formation technique de niveau 4 (BAC)	55,00 €
	Formation technique de niveau 5/6 (BAC+2)	70,00 €
Formation permis sur simulateur	Moniteur auto-école certifié	45,00 €
Taches d'entretien bâtiminaire : jardinage, plomberie, peinture, chauffage, nettoyage, etc.	Opérateur peu qualifié	15,00 €
	Opérateur qualifié	20,00 €
	Opérateur hautement qualifié	25,00 €
Opérations comptables et budgétaires	Comptable débutant	20,00 €
	Comptable confirmé	25,00 €
	Comptable expert	30,00 €
Intervention sur système d'information ou architecture informatique	Ingénieur débutant	35,00 €
	Ingénieur confirmé	43,75 €
	Ingénieur expert	52,50 €

Intervention sur un site (recette de travaux, maintenance d'un équipement)	Technicien débutant	20,00 €
	Technicien confirmé	25,00 €
	Technicien expert	30,00 €
Rédaction de cahiers des charges de marché public (CCTP, CCAP, RC) et de notes juridiques	Ingénieur ou juriste débutant	35,00 €
	Ingénieur ou juriste confirmé	43,75 €
	Ingénieur ou juriste expert	52,50 €
Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour réponse à des appels à projets	Consultant débutant	50,00 €
	Consultant confirmé	62,50 €
	Consultant expert	75,00 €
Visionnage et analyse des images de vidéoprotection (CDS VO)	Opérateur débutant	13,00 €
	Opérateur confirmé	17,00 €
	Opérateur expert	21,00 €
Rédaction d'articles pour le site internet et les réseaux sociaux	Journaliste débutant	20,00 €
	Journaliste confirmé	25,00 €
	Journaliste expert	30,00 €

PRECISE que le taux horaire est majoré de 25% pour les vacations effectuées aux heures non-ouvrées (20h-8h), les week-ends ou les jours fériés ;

PRECISE que ces taux sont indexés sur l'évolution de l'indice 100 de la fonction publique ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Monsieur Pierre Édouard EON



